

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2025 -

DÉCISION N° 25 - 07 - 050

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 30 juin 2025 s'est réuni le mercredi 1^{er} octobre 2025 à partir de 16 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- ✓ Georges ZIEGLER (Président)
- ✓ Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- ✓ Luc FRANCOIS (vice-président)
- ✓ Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- ✓ Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 7 : Le renouvellement de la convention type relative à l'entretien des espaces verts aux abords de certaines casernes.

La plupart des travaux d'entretien d'espaces verts des casernes sont réalisés par des prestataires privés ou parfois par des établissements d'aide par le travail dans le cadre d'un marché public.

Cependant, depuis plusieurs années, l'entretien des espaces verts et abords de certains centres sont assurés par les services techniques des communes sièges. S'expliquant souvent par des raisons historiques, ce mode de fonctionnement pourrait aujourd'hui être renouvelé pour les casernes suivantes :

Belmont de la Loire, Bourg-Argental, Cordelle, Cuinzier, La Ricamarie, Neulise, Périgneux, Régny, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Maurice-en-Gourgois et Sury-le-Comtal.

A noter, une particularité pour la caserne de Saint-Germain-Laval pour laquelle l'entretien sera, en accord avec la commune, réalisé à titre gracieux et ce pour 10 ans, dans le cadre des modalités de transfert de propriété de l'ancienne caserne.

Les prestations comprennent généralement les interventions suivantes : tonte des pelouses, tonte des talus engazonnés, fauchage des talus, taille des haies, débroussaillage, désherbage des allées et surfaces non plantées...

L'objectif est ici d'uniformiser le coût de la prestation pour l'ensemble des communes. Ce dernier est fixé à 23 € au titre de l'année 2025 et sera revu annuellement selon une formule de révision définie.

Dans le cadre de la présente convention type, les coûts des prestations seraient basés sur les volumes d'heures annuels en fonction de la superficie des espaces verts et abords et de la fréquence d'intervention des services techniques communaux. A ce montant global annuel, pourra s'ajouter un forfait d'utilisation de matériel et fournitures diverses le cas échéant. Le prix pourrait être réactualisé annuellement par application d'une formule de calcul de révision.

Ces conventions pourraient être conclues pour une durée de 5 ans et ce à compter du 1^{er} janvier 2025.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet de convention type relative à l'entretien des espaces verts aux abords de certaines casernes. Le Président est autorisé à signer le document joint en annexe avec chaque commune concernée.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER